

GRAVEL OF LEGEND LEGENDRE ULTRA 300

VENDREDI 24 JUIN 2022
Arromanches-les-Bains / Angers

REGLEMENT OFFICIEL DE L'EPREUVE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EPREUVE	2
1.1. Organisation	2
1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter	2
1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.1. Engagement des participants	3
2.2. Respect de l'environnement	3
2.3. Matériels et équipements des participants	4
3. MODALITES D'INSCRIPTION	4
3.1. Conditions d'inscriptions	4
3.2. Frais d'inscriptions	5
4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	6
4.1. Dates et Horaires	6
4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing, jeudi 23 juin	6
4.3 vendredi 24 juin avant le Départ	7
4.4. Le déroulement de l'épreuve	7
5. ASSURANCES	8
6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	8
7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION	8
8. DROIT À L'IMAGE	9
9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	9
10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT	9

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable le 24 juin 2022 au départ de l'épreuve à Arromanches-les-Bains, sur tous les points de contrôle du parcours et à Angers sur le site du Gravel Festival.

La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé « DESTINATION ANGERS » ou « L'ORGANISATEUR » (RCS 830 955 068. Siège social: 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 25, 26 et 27 juin 2022 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

1.1. Organisation

DESTINATION ANGERS organise « Gravel of Legend Legendre » entre Arromanches-les-Bains et Angers le 24 juin 2022. L'organisation de Gravel of Legend Legendre, ci-après dénommé « Épreuve », est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME.

Gravel of Legend Legendre n'est pas une course mais une randonnée cycliste Ultra Gravel en semi- autonomie, non-chronométrée, sans classement ni mesure de performance. Elle est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir dans son intégralité un itinéraire de 312 km en 20 heures, (temps maximum imparti par l'organisateur), en respectant les portes de temps qui le jalonnent et en suivant sa trace GPX. Une porte de temps correspond au temps maximum défini pour effectuer, à une vitesse minimum de 15,7 km/h, une section de parcours entre deux points de contrôle. Tout participant qui franchit une porte en dehors de la barrière horaire est exclu de l'épreuve. Les portes de temps sont affichées lors de l'enregistrement.

Le parcours de Gravel of Legend Legendre emprunte des routes, rues, voies vertes et pistes cyclables, sentiers, chemins de terre ou goudronnés traversant les territoires du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne, du Maine-et-Loire et d'Angers Loire Métropole. La trace GPX du parcours est transmises par mail au plus tard 1 semaine avant le départ. Tout participant pourra aussi en disposer lors de son enregistrement à Arromanches-les-Bains le jeudi 23 juin 2022.

Le départ officiel est fixé à 6h00, vendredi 24 juin 2022 sur la plage d'Arromanches-les-Bains appelée Gold Beach.

Gravel of Legend Legendre est une randonnée cycliste. Elle se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter

Le principe de cette épreuve ultra cycliste individuelle est la semi-autonomie.

La semi-autonomie est la capacité d'autonomie du coureur, du départ jusqu'à l'arrivée de l'épreuve, qu'il s'agisse du ravitaillement alimentaire, des boissons, des équipements cyclistes vestimentaires et de sécurité. La semi- autonomie est aussi la faculté de chaque coureur à s'adapter à tout problème rencontré sur le parcours. L'assistance comme l'accompagnement extérieurs des coureurs sont interdits.

Chaque participant s'engage à :

- Rouler dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes. L'épreuve s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation : il n'y a aucune priorité de passage.
- Rester équipé de la totalité du matériel obligatoire tout au long de l'épreuve, et à se soumettre avec cordialité aux contrôles inopinés que l'organisateur se réserve le droit de faire tout au long du parcours.
- Fixer à l'avant de son Gravel, de manière visible, la plaque de guidon numérotée qui lui a été attribuée lors de l'enregistrement. Elle lui permettra d'accéder à la ligne de départ, aux 5 points de contrôle du parcours et de franchir la ligne d'arrivée.
- Gérer tout au long du parcours ses besoins en alimentation et en boissons sans compter sur les ravitaillements d'encouragement. Il assure ses fournitures alimentaires ou les complète dans les commerces qu'il repère le parcours, (fruits secs et frais, barres de céréales... et point d'eau pour remplir son bidon).
- Ne pas se faire accompagner ni bénéficier d'une assistance pendant l'épreuve en dehors des points de contrôle du parcours (l'entourage du participant peut y être présent pour l'encourager à son passage, mais s'engage à ne pas perturber l'espace dédié au point de contrôle ni le stationnement réservé à l'Organisation).
- Ne pas se regrouper en peloton de plus de 8 cyclistes sur les sections de route goudronnée (ces regroupements sont interdits).
- Ne pas faire de drafting, (ne pas profiter de l'aspiration d'un cycliste ou d'un véhicule).
- Accomplir en 20 heures maximum, sans nuitée ni bivouac, le parcours de Gravel of Legend Legendre, entre 6h00 le 24 juin et 2h00 le 25 juin,.

Si l'équipe d'organisation de Gravel of Legend Legendre constate des irrégularités ou des manques de respect du présent règlement, elle est habilitée à pénaliser voire à exclure de l'épreuve le participant, en concertation avec le Directeur sportif de Nature is Bike.

1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve

La participation à « Gravel of Legend Legendre » implique que chaque concurrent accepte expressément et sans réserve le présent règlement et l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Mais l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse transmise lors de leur l'inscription en ligne.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Gravel of Legend Legend est une épreuve ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité à condition d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve, possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme, sinon aux conditions détaillées ci-dessous. Les participants concourent à titre individuel. Le nombre de participants est limité à 400.

2.1. Engagement des participants

Pour participer à l'épreuve, tout concurrent s'engage à

- Respecter les règles du parcours et de la semi autonomie listés ci-dessus
- **Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.**
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Être physiquement apte à parcourir 300 km en moins de 20h en semi-autonomie et à s'y préparer sérieusement.
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve, en particulier de la distance à parcourir.
- Suivre la trace GPX de Gravel of Legend Legendre sur compteur GPS.
- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Respecter les portes de temps imparties
- Savoir gérer les réalités d'un parcours accidentés en conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts).
- Faire preuve de respect des propriétés privées à proximité immédiate du parcours ou des points de contrôle...
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve.

Pour la validation définitive de sa participation, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant (suivant qu'il soit licencié FFC, non licencié ou Licencié d'une autre fédération sportive) doit fournir l'un des documents suivants :

- Copie de la licence FFC - Fédération Française de Cyclisme 2021-2022
- Copie de la licence UCI -Union Cycliste Internationale, 2021-2022 pour tout concurrent français, ou de nationalité étrangère, licencié par une Fédération affiliée à l'UCI ainsi que l'attestation de la Fédération l'autorisant à courir en France pour Gravel of Legend Legendre.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et une souscription à la Carte journée FFC pour tous les concurrents suivants :
 - o Non licencié FFC
 - o Licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon)
 - o Licencié FFCT (Fédération française de cyclotourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre
 - o Cycliste handisport non-licencié
 - o Concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC : attention, le certificat médical doit être impérativement fournis en français ; tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

Chaque participant doit avoir pleinement conscience de ce qu'implique le cyclisme Ultra Distance. L'épreuve Gravel of Legend Legendre peut comporter des dangers, se dérouler en conditions climatiques parfois difficiles. Le participant sait que sa sécurité dépend en priorité de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés sur le parcours et qu'il ne peut solliciter l'aide ou l'assistance de l'organisateur pour les gérer, qu'ils soient techniques ou physiques. En conséquence, lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte sans réserve et irrévocablement :

- Tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès,
- De porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime et qui découlerait de sa participation à l'épreuve,
- De participer à Gravel of Legend Legendre à ses risques et périls,
- De décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation
- De renoncer à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables.

Cette acceptation est une condition obligatoire pour la validation par l'Organisateur de toute inscription.

2.2. Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2022 est un événement éco responsable. En s'inscrivant à Gravel of Legend Legendre, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse. Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours, chaque participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur la zone de départ, les points de contrôle et sur le site d'arrivée du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur l'itinéraire de Gravel of Legend Legendre. Lors de l'enregistrement, chaque participant inscrit son numéro de dossard sur tout emballage de nourriture et boisson qu'il emporte avec lui pour l'épreuve. L'Organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

2.3. Matériels et équipements des participants

Tout participant est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'il utilise ainsi que de son entretien. Pour prendre le départ, chaque concurrent s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Il doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous. En l'absence du matériel obligatoire, il ne peut prendre le départ et se voit exclu de l'épreuve. En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

Caractéristique des vélos admis

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos équipés de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm

Vélos non admis

Aucun vélo non adapté à la pratique du Gravel ne sera admis au départ :

- VTT-VTC et **tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar.**
- Monocycle,
- Vélo couché,
- Vélo de contre la montre,
- Vélo à pignon fixe,
- Vélo pliant,
- Handbike,
- Vélo électrique, vélo à assistance électrique
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Équipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve, contrôlés lors de l'enregistrement

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans homologué (normes CE), avec la jugulaire attachée
- Extrémité du cintre équipées de bouchons
- Une pompe à vélo, deux chambres à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- Une Batterie externe
- L'épreuve étant en partie en nocturne :
 - o Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 3h,
 - o Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
- La plaque de guidon numérotée parfaitement fixée et visible
- La balise GPS numérotée (prêtée contre caution lors de l'enregistrement)
- La Nourriture, les boissons, (1l d'eau au minimum), l'approvisionnement nutritif nécessaire à l'épreuve en semi-autonomie
- Une sonnette
- Une pochette « déchets » dédiée au transport des déchets entre chaque point de contrôle
- Un coupe-vent,
- Une Chasuble ou une veste fluorescente avec bandes réfléchissantes
- Une Couverture de survie
- Une bande de strapping (1m)

Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme
- Lampe frontale
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multi Tools "
- Une paire de gants

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 14 décembre 2021 et seront clôturées le 22 mai 2022. Elles s'effectuent exclusivement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des 400 places disponibles. Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail active dont il est le propriétaire exclusif et effectif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique. Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne qui a rétrocedé son inscription à une tierce personne demeure entièrement responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué). Par ailleurs, l'organisateur l'exclue définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike. Lors l'enregistrement, s'il manque dans le dossier d'inscription du participant le paiement de l'inscription, la licence FFC ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, l'inscription n'est pas valide. L'organisateur refuse au participant son l'accès à l'épreuve et aucune dotation (dossard et balise) ne lui est remise.

3.2. Frais d'inscriptions

Tarifs

Le tarif d'inscription est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription. Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 14 décembre au 31 janvier 2022 :

- **Participant licencié FFC** (ou affilié à l'UCI) : **79 € TTC**
- **Participant non licencié FFC, ou licenciés de toute fédération cycliste et sportive** (FF vélo, FFCT, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre Cycliste handisports non-licencié) : **88 € TTC** Ce tarif inclus la « Carte à la journée FFC » comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve – www.ffc.fr/carte-a-la-journee

A partir du 1^{er} février 2022

- Participant **licencié FFC** : **89 € TTC**
- Participant **non licencié FFC, ou licenciés de toute fédération cycliste et sportive** : **98 € TTC**

Ce que comprend l'inscription

L'inscription à Gravel of Legend comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
 - o Suivi des inscriptions (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
 - o Pour les non licenciés : supplément obligatoire « Carte à la journée » comprenant l'assurance individuelle accident
 - o Contrôle du matériel à l'enregistrement, validation finale de la participation à l'épreuve
 - o Prêt d'une balise GPS numérotée*
 - o Briefing obligatoire préalable à l'épreuve
 - o PC « Course » joignable durant toute l'épreuve
 - o Présence de l'équipe d'organisation tout au long du parcours.
 - o Assistance médicale d'urgence pour toute la durée de l'épreuve
- La dotation « GOLD »
 - o Une besace
 - o Un maillot « collector » Gravel of Legend Legendre
 - o Une plaque de guidon numérotée *
 - o La trace GPX
 - o Le Pocket guide to France (passeport de Gravel of Legend)
- Une box repas à l'arrivée
- Les « petits » services en plus (à réserver lors de l'inscription)
 - o La consigne vélo (parc vélo clos, sécurisé et gardienné sur site) entre l'enregistrement et le départ (reprise des vélos jusqu'au vendredi 24 juin à 5h15 dernier délais.
 - o La bagagerie : transferts des bagages d'Arromanches-les-Bains à Angers (volume par participant limité aux dimensions d'un bagage cabine par participant).

Ce que l'inscription ne comprend pas

- Le transport vers Arromanches-les-Bains
- L'hébergement la veille de l'épreuve à Arromanches-les-Bains ou à proximité, et le jour de l'arrivée à Angers.
- Le dîner du jeudi 23 juin
- Le rapatriement du participant et de son gravel en cas d'abandon. Même si l'Organisateur fera son possible pour faciliter son transfert vers Angers, le participant doit faire son affaire personnelle pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira par ses propres moyens s'il abandonne Gravel of Legend.

***Rappel** : l'inscription, la plaque de guidon et la balise sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son inscription avec sa plaque et sa balise à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de Gravel of Legend Legendre.

4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4.1. Dates et Horaires

Jeudi 23 juin 2022

- 14h - 19h : Enregistrement, contrôle des vélos Gravel et des équipements cyclistes à Arromanches-les-Bains
- 19h15 : Clôture des enregistrements
- 19h30 : **Briefing obligatoire**

Vendredi 24 juin 2022

- 5h00 : Dépôts des sacs en bagagerie pour le transfert vers Angers
Retrait des vélos consignés sur le parc clos dédié jusqu'à 5h30
- 5h40 : Mise en place des concurrents sur la plage Gold. Dernières consignes
- 6h00 : Départ

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 22 mai 2022, les horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 22 mai, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et/ou par courriel à l'adresse mentionnée par chaque participant lors de son inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrement, au briefing, et au départ de l'épreuve.

4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing, jeudi 23 juin

Jeudi 23 juin 2022, chaque participant doit se présenter à l'espace Enregistrement de Gravel of Legend Legendre à Arromanches à partir de 14h jusqu'à 19h00. L'organisateur communique l'adresse précise de cet espace par mail à chaque participant, en même temps que la trace GPX, au plus tard 1 semaine avant l'épreuve.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteront après l'heure de clôture des enregistrements.

L'enregistrement

Les étapes d'enregistrement :

- Contrôle des inscriptions : scan du billet de participation de chaque participant transmis par mail par l'organisateur. Si son dossier d'inscription est complet et qu'il s'est acquitté de tous les paiements alors il peut recevoir sa dotation.
 - o Remise de la dotation : attention à consulter le référentiel des tailles des maillots avant de réserver votre taille lors de votre inscription en ligne, car l'Organisateur ne procédera à aucun échange.
 - o Pour les participants qui ont réservé les services de consigne vélos et de bagagerie lors de leur inscription, remise des bracelets de consignes de vélos et les tickets de bagagerie.
- Si le dossier d'inscription est incomplet :
 - o Pour tout licencié FFC qui n'aurait pas fourni la copie de sa licence lors de son inscription doit la remettre obligatoirement en se présentant à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui sont refusés, aucune dotation ne lui est remise et aucun remboursement ne lui est accordé.
 - o Pour tout non licencié FFC et pour tout licencié d'autres fédérations cycliste et sportives qui n'aurait pas fourni le certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition lors de son inscription doit le remettre obligatoirement à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui seront refusés, aucune dotation ne lui sera remise et aucun remboursement ne lui sera accordé.
 - o Tout non licencié FFC et tout licenciés d'autres fédérations cycliste et sportives remet le formulaire Carte à la journée FFC, comprise dans l'inscription des non licenciés FFC, entièrement complété et signé. Sans ce contrat, il ne peut prendre part à l'épreuve.
 - o Si le paiement n'a pas été effectué, où s'il est incomplet, le participant règle sa participation auprès de l'Organisateur

Le contrôle

Après avoir effectué son enregistrement, et reçu toute sa dotation, le participant se présente au point de Contrôle matériel. L'organisateur vérifie que chaque Gravel et ses équipements obligatoires soient bien conformes au point 2.3. « Matériels et équipements des participants à Gravel of Legend Legendre ». Si le vélo et les équipements du participant sont au complet, et conformes au règlement, alors l'Organisateur fixe à l'avant de son Gravel, de manière visible, la plaque de guidon et il lui prête la balise GPS, tous deux portant le numéro de dossard attribué lors de l'inscription. S'il dispose des bracelets de consigne, il peut

déposer son Gravel dans le parc à vélo dédié et gardienné. Il doit le récupérer le lendemain matin dès 5h jusqu'à 5h30 dernier délais.

Le Briefing

La présence de tous les participants est obligatoire au briefing général à 19h30 jeudi 23 juin 2022. L'organisateur y assure le descriptif du parcours, le cadre de l'épreuve, rappelle les engagements de chaque participant au respect du présent règlement, transmet les recommandations essentielles et délivre les dernières consignes. L'organisateur communique le lieu précis du briefing par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve et le confirme lors de l'enregistrement.

4.3 vendredi 24 juin avant le Départ

Bagagerie

La bagagerie sera ouverte de 5h à 5h30 vendredi 24 juin. Seuls les bagages munis des étiquettes de bagagerie numérotées et nommées seront pris en charges.

Ce service de transfert de bagages entre Arromanches et Angers est compris dans l'inscription à condition de le réserver lors de l'inscription. Le volume des sacs et des effets pris en charge est limité aux dimensions d'un bagage cabine : 55x35x25 cm maximum. L'organisateur assure le transfert des bagages et puis le stockage sécurisé sur le site d'arrivée du Gravel Festival à Angers, point d'arrivée de Gravel of Legend Legendre.

Les participants récupèrent leurs bagages au point « Bagagerie » à Angers à proximité de la ligne d'arrivée, sur présentation du ticket de bagagerie. La bagagerie reste ouverte jusqu'à 02h00 samedi 25 juin. Au-delà, le coureur devra se présenter au Commissariat général de Nature is bike aux heures d'ouverture du Gravel Festival, et se conformera aux indications de l'organisateur pour pouvoir récupérer son sac.

La contestation d'un coureur sur le contenu de son bagage à l'arrivée ne peut être recevable : l'organisateur ne vérifie aucun contenu des sacs et recommande vivement à chaque coureur de n'y placer aucun objet de valeur.

Reprise des vélos consignés

Les participants ayant mis leur vélo en consigne la veille à l'issue de l'enregistrement retirent leur vélo de 5h à 5h30 sur présentation obligatoire du bracelet de consigne. L'organisateur ne remet aucun vélo sans présentation du bracelet de consigne.

4.4. Le déroulement de l'épreuve

Départ

Tous les concurrents doivent être rassemblés à 5h40 sur la plage Gold Beach d'Arromanches-les-Bains, Cale Maréchal Montgomery sur la ligne de départ : concurrents de Gravel of Legend en première ligne, participants de la GOLD Bikepacking en seconde ligne. Les toutes dernières consignes sont transmises. Le départ est donné par l'organisateur à 6h00 précises.

Parcours

Le Parcours de Gravel Of Legend Legendre relie Arromanches à Angers par un parcours imposé, non fléché, commun à tous les participants. C'est à partir de la trace GPX transmise par l'Organisateur que les participants suivent l'itinéraire et ne s'en écartent pas.

Cinq points de contrôle sont répartis sur le parcours. Leur localisation est communiquée par l'organisateur au cours du briefing. Le passage sur ces points est obligatoire. Chaque participant y présente le Pocket Guide to France (le passeport de Gravel of Legend Legendre). L'organisateur y appose le cachet de la ville étape et s'assure que les participants respectent les portes de temps imparties par l'organisateur. L'arrivée de Gravel of Legend Legendre a lieu au cœur du Gravel Festival, Place La Rochefoucauld à Angers.

Abandon et rapatriement

A moins d'être blessé, accidenté ou immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU), lorsqu'un participant décide d'abandonner l'épreuve, il doit contacter le PC Course pour le signaler (N° de téléphone sur le Pocket Guide). Il restitue la balise GPS, soit au point de contrôle le plus proche, soit sur le Gravel Festival à Angers, soit en la renvoyant à ses frais dans les plus brefs délais à l'adresse de l'organisateur. S'il n'est pas en mesure de restituer la balise GPS, en cas de perte ou de détérioration, le participant s'engage à rembourser l'organisateur pour un montant de 200 euros.

Si la balise GPS du participant n'indique aucun mouvement significatif pendant 6 heures, l'organisateur le considérera comme un abandon et mettra le concurrent hors de course.

Si le participant abandonne Gravel Of Legend Legendre, il fait son affaire personnelle pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira par ses propres moyens. Ayant accepté le présent règlement (en particulier les règles de la semi-autonomie, l'éthique de Gravel of Legend Legendre et les Conditions de participation), le participant décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu. L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de savoir anticiper son éventuel abandon pour organiser son rapatriement.

Pénalités et disqualifications

L'Organisateur et ses équipes sont présents tout au long du parcours, sur les points de contrôle mais aussi de manière inopinée, en lien permanent avec le PC Course et de Directeur de l'épreuve. Ils veillent au respect du règlement de l'épreuve et sont habilités à appliquer une pénalité au participant qui ne le respecterait pas. Pour une effraction constatée, l'Organisateur rajoute une pénalité de 30 minutes au temps total du participant enregistré sur la ligne d'arrivée. Pour deux effractions, la pénalité est d'une heure. Pour trois effractions, le participant est exclu de l'épreuve sur le champ.

Secours et assistance médicale

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger. Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il appelle ou fait appeler les secours : les numéros d'urgence figurent dans le Pocket Guide de chaque concurrent. En fonction de l'environnement de l'épreuve, de la localisation de l'accident, des conditions météorologiques et de tout autre aléas imprévisible, le temps d'intervention des secours et l'assistance médicale peuvent prendre plus de temps que prévu. La sécurité de chaque participant dépend aussi de la qualité de ses équipements de secours obligatoires.

Suite à un incident, si les médecins des secours et/ou de l'assistance médicale juge le coureur inapte à continuer l'épreuve, si son état de santé justifie une perfusion intraveineuse il est alors obligatoirement mis hors épreuve. Si les médecins et les secours jugent le coureur en danger, ils le font évacuer par tous les moyens possibles pour l'orienter vers la structure de soin la plus adaptée. Tout coureur faisant appel au médecin de l'assistance médicale GOLD, du Samu ou des pompiers ou à une équipe de secouristes doit se soumettre de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de Gravel of Legend Legendre souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur exige que chaque participant soit couvert en assurance Individuelle accident.

La licence FFC ou la souscription à la Carte journée FFC couvrent le participant en Assurance Individuelle Accident.

L'inscription de tout non licenciée FFC ou licencié d'une autre fédération sportive comprend l'adhésion à la Carte journée, intégrant l'Assurance Individuelle Accident requise. La formalité d'adhésion est simple. Elle est à effectuer en téléchargeant la version imprimable dès l'inscriptions en ligne, en la complétant et en remettant le volet dûment rempli lors de l'enregistrement.

6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ ou tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeur, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement de l'inscription est assuré par l'organisateur.

7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport (en particulier les articles L331-1 à L331-4-1 relatifs à l'Organisation de compétitions). Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du jeudi 23 juin 2022 13h00 au dimanche 26 juin 2022 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 27 juin 2022.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation « Nature is Bike ». DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à l'épreuve appelée Gravel of Legend Legendre implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur le site www.natureisbike.com. Il sera en consultation libre sur le site de l'enregistrement, sur chaque point de contrôle du parcours ainsi que sur le Gravel Festival, point d'arrivée à Angers.

Toutes les informations sur www.natureisbike.com

Contact : inscriptionsparcours@natureisbike.com